



Canapé "cassé" : semble être vice

Par **yanled**, le **24/12/2009** à **13:18**

Bonjour,

J'ai acheté il y a 4 ans un canapé cuir avec 2 relax (de marque FRANCAISE) chez Home Salon. Il s'avère que l'un des accoudoirs est cassé. un expert du magasin est passé, a bien constaté le pb mais ni le magasin, ni le fabricant ne veulent prendre en charge la réparation. Cela est pour eux hors délai de garantie. Or, pour casser ainsi l'accoudoir il faudrait que moi-même (pesant 100kg) me sois appuyer explicitement dessus plusieurs fois !!! L'accoudoir est du côté de ma femme, de mon côté tout est sain... J'en conclus qu'il s'agit d'un vice de fabrication. Mais ce n'est pas la conclusion de la société ni celle du magasin. Quels sont mes recours ? Que puis-je demander ? (je ne veux que la réparation qui est a priori coûteuse, 1j de travail selon l'expert). Dois-je faire faire une contre-expertise ?

D'avance merci pour vos réponses.